

Commission permanente « Villes et développement durable » de l'AIMF

Synthèse de la réunion de la Commission
Lausanne, 1^{er} - 3 mars 2022



Restitution de la Commission « Villes et développement durable » Lausanne, Mars 2022

Mercredi 2 mars 2022

Introduction sur la politique climatique des villes

M. Marc SCHLITZ, Expert Développement Durable, Énergie et Climat de la Ville de Liège

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de repenser les politiques des villes en matière de développement durable. Le rapport du GIEC de février 2022 souligne que le retardement d'action climatique réduit considérablement l'espoir d'un avenir viable.



L'accroissement des populations en milieu urbain est un enjeu central pour toutes les villes, en Afrique plus qu'ailleurs. D'ici 2050, la population urbaine du continent va tripler et deviendra la deuxième plus grande au monde. L'Afrique est l'une des régions les plus touchées par les effets du changement climatique, néanmoins uniquement 3% du financement total du climat lui est destiné. Aujourd'hui, 548 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité en Afrique. Il est donc important de travailler avec les villes africaines

afin de trouver des solutions efficaces aux problèmes actuels et à venir.

La Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA) – action de l'UE soutenue par la dimension extérieure du Pacte vert européen – fut fondée en 2015. C'est un catalyseur majeur de l'action climatique locale dans la région, avec l'engagement politique de plus de 220 gouvernements locaux. L'objectif de la CoM SSA est d'aider les gouvernements locaux à passer de la planification à la mise en œuvre, en mettant l'accent sur le déblocage du financement climatique au niveau local.

Il s'agit d'un partenariat entre les réseaux de villes, les agences de développement et les institutions de financement, aidant les villes à relever le double défi du changement climatique et de l'accès à l'énergie durable pour parvenir à un avenir énergétique à faibles émissions, résilient au climat et durable. Plusieurs villes membres de la CoM SSA sont également membres de la Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF.

La CoM SSA lance des appels à projets à partir de 2016. Plusieurs Villes membres de la Commission « Villes et développement durable » sont sélectionnés. Ces deux institutions partagent les mêmes valeurs :

- L'amélioration des capacités des Villes à fournir des services énergétiques suffisants, durables et sûrs aux populations urbaines et périurbaines,
- L'amélioration des capacités de planification des autorités locales en matière d'urbanisme, de mobilité et d'énergie ainsi que la résilience au changement climatique font également des objectifs communs de ces institutions.

La Commission décide donc de suivre ces projets.

Plusieurs résultats sont attendus :

1. La conception et l'adoption de « Plan d'Action Conception et adoption de « Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et pour le Climat » - PAAEDC,
2. L'amélioration des capacités des Villes (planification, mobilisation des ressources, collecte des données, procédures de participations publiques, etc.),
3. La mise en place d'activités communes et d'une coopération interurbaine directe,
4. La mise en œuvre d'actions concrètes par les Villes pour l'accès à l'énergie durable et une réduction des émissions à gaz à effet de serre.

Tous les projets sélectionnés doivent :

1. Rechercher et encourager une « Politique de gouvernance multiniveaux porteuse et favorable »,
2. Développer une « Approche de participation intersectorielle » pour élaborer des plans d'action solides et les mettre en œuvre de manière rapide et efficace,
3. Veiller à la « Cohérence des actions »,
4. Veiller à une « Appropriation locale optimale du projet »,
5. Participer à un « Réseautage Urbain à l'échelle Mondiale ».

La Commission « Villes et développement durable » et la CoM SSA sont deux dispositifs différents dont les objectifs se rejoignent. Lors de cette Commission, les Plans climat des Villes de Lausanne, de Nouakchott, de la Communauté de la Commune du Zou (CCZ), de Ouagadougou et de Dakar ont été discutés.

Présentation du Plan climat de la Ville de Lausanne, 0% carbone 100% solidaire

Mme Anne ROCHES, Responsable de l'Unité climat de la Ville de Lausanne

Sur la base d'un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et après une analyse fouillée de ses moyens d'action, la Ville de Lausanne entend déployer une politique climatique volontariste et réaliste autour des objectifs suivants : zéro émission directe d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité et zéro émission pour l'ensemble des émissions directes au plus tard à 2050.

Globalement, les émissions directes lausannoises seront réduites de 50% d'ici à 2030 et de 70% d'ici à 2040 pour atteindre zéro émission nette en 2050. Ces buts couplés à des mesures fortes, notamment en matière sociale, feront de Lausanne une ville zéro carbone, saine et inclusive, porteuse d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

Les effets néfastes du changement climatique sont à présent une certitude. Aucune ville à travers le monde ne sera épargnée. Il est par conséquent la responsabilité de toutes et tous d'agir. Le Plan climat lausannois vise l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique et possède une composante sociale forte.

La forte volonté de la Municipalité et la préoccupation citoyenne sont à l'origine de ce projet. Une phase de consultation avec des experts et les différents services de la Ville a été menée. Le plan a été élaboré entre avril et décembre 2020 et il a été adopté par le Conseil communal (pouvoir législatif de la ville) en mai 2021.

Les points forts du plan sont les suivants :

- Volonté et portage politique
- Gouvernance adaptée
- Mobilisation des acteurs concernés dans l'administration
- Volet atténuation développé et ambitieux
- Robustesse du Plan

Les points épineux sont les suivants :

- Ressources et temps limités
- Pas de temps pour de la participation externe
- Éléments préexistants de gouvernance dans certaines thématiques (bâtiments, adaptation)
- Volet adaptation moins développé
- Gouvernance des actions pas définie au moment de la publication du Plan

L'objectif de ce plan est de réduire drastiquement les émissions, « capturer et stocker » les émissions restantes et d'adapter la Ville au changement irréversible. La Ville de Lausanne a

pour ambition de réduire de moitié ses émissions directes de CO₂ d'ici 2030 et 0 émission pour l'ensemble des émissions directes au plus tard à 2050.

12 domaines ont été identifiés pour atteindre ces objectifs :



Les enjeux de l'énergie sont au centre des questions climatiques. L'objectif est de diminuer la consommation d'énergie et de passer vers une source d'énergie renouvelable bas carbone. Il est donc important d'inciter des changements d'habitude majeurs, à commencer par les moyens de transport des Lausannois-e-s. Il faut renforcer les infrastructures de la mobilité active et des transports en commun et diminuer le taux de motorisation par deux.

Les émissions de CO₂ des bâtiments sont très substantielles. Le taux de rénovation en 2019 était de 1%/an. Le système de chauffage et la consommation de ces bâtiments sont très polluants. L'objectif entre 2021 et 2050 est de passer à un taux de rénovation de 3.3%/an. Cela engendrera une réduction de 60% des émissions de CO₂ des bâtiments. La politique d'urbanisation de la Ville de Lausanne permettra aussi de promouvoir la mobilité active et l'aménagement de plus d'espaces verts pour les habitant-e-s de la région. Les émissions indirectes restent une problématique importante dans la lutte contre le changement climatique. Actuellement la Ville ne possède pas d'outil pour combattre efficacement les émissions indirectes. Elle a adopté une politique de sensibilisation, de lobbying et d'exemplarité.

Un autre objectif du Plan climat et l'aspect social. En effet, ces mesures devront être accompagnées d'actions pour les personnes les plus vulnérables. Une des premières mesures prend la forme d'une subvention des abonnements pour les transports publics pour les jeunes ou les personnes âgées.

La Municipalité est convaincue que l'adoption du Plan climat constitue une étape essentielle pour préparer la ville de demain pour les générations futures. Un grand nombre d'axes d'actions et de mesures dans plusieurs domaines sont présentés pour une ville vivante et résiliente, avec une mobilité saine et durable, des espaces publics et des constructions de qualité ou encore le développement de l'arborisation : la Municipalité s'engage à ce que la transformation de la ville améliore significativement la qualité de vie de l'ensemble de la population lausannoise.

Élaboration du PAEEDC de la Ville de Nouakchott

M. Saleck AHMED CHERIF – Directeur des Études, de la Programmation et de la Coopération de la Ville de Nouakchott

Mme Fatimetou BOUKHREISS – Chef service coopération/Coordinatrice Programme de la Ville de Nouakchott

Le projet-pilote de la région de Nouakchott a été sélectionné dans le cadre de la Com SSA. Le but de cette initiative est de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% en 2030 par rapport à 1990 tout en intégrant les questions d'adaptation et d'atténuation. La région a reçu une subvention de l'UE pour réaliser son projet pour l'Appui à la Résilience Environnementale et Développement Durable de la Ville de Nouakchott (AREDDUN). Ce projet consiste à formuler et inscrire les ambitions du territoire dans un Plan climat (PAAEDC) structurant pour l'avenir de la région.



La première étape de l'élaboration du Plan climat est d'établir un diagnostic croisé de :

- L'état du terrain,
- La vulnérabilité face au changement climatique,
- Des émissions des gaz à effet de serre,
- D'accès à l'énergie.

Plusieurs étapes de concertation ont été menées afin de créer le Plan climat.

Les diagnostics sur les 3 piliers du PAAEDC – accès à l'énergie, atténuation et adaptation – permettent de mettre en évidence les tendances des territoires associées aux modes de développement des dernières années.

Sur cette base, un exercice de scénarisation et de narration des perspectives d'évolution a été réalisé. Il s'agit de :

1. Donner un aperçu des conséquences d'un développement du territoire sur les modes de fonctionnement actuel intégrant les perspectives d'évolution des conditions climatiques et de croissance démographique via un scénario tendanciel, dit « Business as Usual »,
2. Proposer une voie alternative « réaliste » pour tendre vers un scénario qualifié de « souhaitable ».



Certains facteurs sont communs aux deux scénarios. Il s'agit de l'évolution démographique de la région et les projections climatiques. En effet, quelle que soit l'option choisie, la région connaîtra un accroissement démographique dans les années à venir et devra faire face à une augmentation des températures et à une élévation du niveau des eaux.

1. Scénario tendanciel

a. Accès à l'énergie et atténuation

La consommation d'énergie devrait augmenter d'environ 52% par rapport à 2018. Cette augmentation est due principalement à la consommation des ménages et au transport.

b. Adaptation

Il existe un risque élevé d'inondation et de submersion, d'ensablement et de canicule. Le niveau d'insécurité alimentaire augmenterait également surtout pour les personnes les plus vulnérables.

2. Scénario souhaitable

a. Accès à l'énergie et atténuation

Une augmentation de la consommation énergétique de 36%, soit une baisse de 16 % par rapport à la consommation énergétique du scénario précédant.

b. Adaptation

Les risques d'inondation et de submersion sont amoindris, le risque d'ensablement est stabilisé grâce à l'intervention de protection du territoire et le risque de canicule est également réduit grâce à la végétalisation de la ville. Il y a également une amélioration de la sécurité alimentaire.

La Ville de Nouakchott fixe des objectifs d'ici 2030 dans l'accès à l'énergie, l'atténuation et l'adaptation selon le scénario souhaitable. Le but est de réduire la consommation d'énergie et de se tourner vers une source renouvelable et propre. Il y a également une volonté de la Ville de réduire le niveau de risque climatique et améliorer la sécurité alimentaire de la région.

La stratégie de la Ville s'articule autour de 5 axes stratégiques :

1. Renforcement du cadre institutionnel Climat Énergie,
2. Développement de systèmes énergétiques et de transport durables,
3. Prévention et gestion des risques climatiques et sanitaires,



Ville de Lausanne



4. Renforcement de la résilience des acteurs du territoire,
5. Démarche Région exemplaire et initiatives pilotes.

Chacun de ces axes est divisé en plusieurs actions qui ont été hiérarchisées selon leur niveau de faisabilité et de mise en œuvre. Actuellement, le projet CoM SSA est dans la 3^{ème} phase, c'est-à-dire la mise en œuvre du PAAEDC.

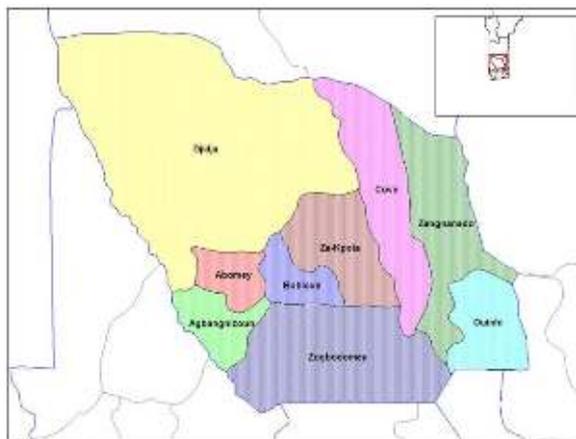


Présentation de la Mise en œuvre du Plan d'Actions pour l'Accès à l'Énergie Durable et au Climat (PAAEDC) : la Communauté de Communes du Zou (CCZ) fait le point des avancées

M. Auguste A. AÏHUNHIN – Président de la Communauté de Communes du Zou

La Communauté de Communes du Zou (CCZ) est un établissement Public de Coopération Intercommunale créé en novembre 2015 et regroupant neuf Communes du Département du Zou :

1. Abomey
2. Agbangnizoun
3. Bohicon
4. Covè
5. Djidja
6. Ouinhi
7. Za-Kpota
8. Zagnanado
9. Zogbodomey.



Le Zou est situé au centre du Bénin. Ce département a une superficie de 5243 km², une population de 599 954 habitant·e·s en 2002 et une densité de 114 hab/Km².

La CCZ est compétente en matière de politique environnementale et sanitaire, mais également en matière d'infrastructure, d'équipement et de transport dans la région. Le projet-pilote de la CCZ a reçu le soutien de la CoM SSA. En 2017, la CCZ rejoint la CoM SSA, et grâce à son adhésion, elle a bénéficié de diverses formations techniques, du lancement du guide d'élaboration du PAAEDC et le soutien dans le développement du PAAEDC.

Plusieurs actions ont été entreprises dans les trois piliers – accès à l'énergie, adaptation et atténuation – du PAAEDC.

Programme Atténuation/Actions	Programme Adaptation/Actions	Programme Accès à l'Énergie /Actions
Mise en place d'un système amélioré de pré-collecte et de tri des ordures à domicile dans les 02 Communes les plus urbaines et au niveau des points de regroupement dans les 07 autres Communes	Projet de lutte contre les inondations dans le bassin versant du Zou	Promotion des foyers améliorés métalliques à bois ou au charbon, pour les activités génératrices de revenus dans les 09 Communes du Zou
Promotion de l'accès des ménages aux foyers améliorés dans les 09 Communes du Zou	Projet de conservation, d'économie de l'eau pour les cultures à contre saison dans le Zou	Subvention et fourniture des Kits PV pour les besoins en énergie des collèges, écoles primaires, centres de santé, maternités et dispensaires
Reboisement, suivi et protection des forêts communales dans les 09 Communes du Zou	Promotion de l'utilisation des engrais organiques auprès des maraîchers et des agriculteurs dans le Zou	Fourniture hors réseau de 3GWh par les microcentrales solaires photovoltaïques et Développement de la politique de prépaiement des consommations auprès des ménages à faibles revenus
Remplacement des lampes par les lampes LED dans tous les locaux et espaces des administrations communales dans les 09 Communes du Zou	Promotion de l'économie et de la conservation d'eau hors secteur agricole dans le Zou	Sensibilisation des promoteurs de moulins pour le remplacement du gaz oil par le carburant vert
Promotion des bâtiments moins énergivores et écologiques dans les 09 Communes du Zou	Protection et valorisation des sources et réservoirs naturels d'eau dans le Zou	Amélioration du rendement de la transformation du bois en charbon par la vulgarisation de nouvelles techniques de production auprès des producteurs

Le Projet d'Amélioration des Services Énergétiques Durables dans le Zou (PASED-Zou phase 1)

L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de prise en charge sanitaire des femmes et des enfants vulnérables vivant dans les pôles ruraux, en dehors du réseau électrique dans le Zou au Bénin. Il s'agit également de favoriser l'accès à l'énergie durable des centres de santé dans neuf pôles ruraux, hors du réseau électrique dans le Zou et de renforcer les capacités d'actions des groupes par les pôles d'Innovation Verte, d'Énergie Rurale et de Transformation (PIVERT). Ce projet est financé conjointement par l'AIMF, le département des Hauts-de-Seine et la CCZ. Plusieurs activités sont en cours de réalisation pour mener à bien ce projet.

La mise en œuvre du PASED-ZOU s'inscrit de façon pertinente dans la mise en œuvre du « Pilier Accès à l'Énergie ». Pour favoriser la mise en œuvre d'actions prévues dans les deux autres piliers – atténuation et adaptation – la construction d'une maison du climat est en projet. Elle aura pour mission de mobiliser les acteurs territoriaux autour des grands enjeux de la lutte contre les changements climatiques afin d'accompagner le changement de comportement et d'impliquer les acteurs du territoire dans une démarche de transition énergétique.

L'écoquartier des Plaines-du-Loup : modèle de développement et enjeux climatiques

M. Guillaume DEKKIL – Responsable Bureau de développement et du projet Métamorphose (BDM), Ville de Lausanne

Ce projet a pour but de créer un écoquartier écoresponsable en utilisant les plus récentes technologies afin de respecter l'environnement et en faire un quartier novateur. Il est par exemple prévu le respect et la préservation du sol et de la biodiversité ainsi qu'une éco gestion de l'eau, concept énergétique novateur.

Le quartier a vocation à favoriser la mobilité douce grâce aux transports publics de proximité, de nombreuses zones piétonnes, des espaces verts et des espaces vélos.

Ce quartier a pour ambition d'accueillir d'ici 2030 environ 11'000 habitant-e-s - emplois ainsi que des infrastructures sportives de qualité au nord de Lausanne tout en répondant aux préoccupations environnementales, sociales et économiques actuelles de la Ville de Lausanne. Situé entre les quartiers des Bossons, Bois-Gentil, Bois-Mermet, Ancien-Stand et l'aérodrome de la Blécherette, il accueillera, sur une surface d'environ 30 hectares, des espaces verts,



des installations sportives de proximité pour tous et des équipements publics indispensables tels qu'écoles, garderies, unités d'accueil pour enfants ainsi qu'une maison de quartier.

Par ailleurs, le projet a pour but de répondre au concept de Société à 2'000 watts, en intégrant une série de mesures visant l'efficacité énergétique. Par exemple, les bâtiments de l'écoquartier seront aux dernières normes énergétiques et écologiques.

En 2011, un concours d'urbanisme a été mis en place. Le projet retenu prévoit la construction de 3'300 nouveaux logements, d'espaces verts, de commerces ainsi que des équipements publics et des équipements sportifs de proximité. La construction du projet est subdivisée en quatre étapes. L'écoquartier est actuellement dans la deuxième étape de réalisation.

L'étape 1 en chiffres :

- 142'600 m2 de surface de plancher,
- ~1100 logements, 24'700 m2 d'activités privées et de commerces, 8'000 m2 d'équipements publics et parapublics,
- 2'200 habitant·e-s et environ 1'100 emplois,
- 1 parking centralisé de 700 places,
- 1 école de 18 classes, une salle de gym double,
- Une nouvelle maison de quartier pour le nord Lausannois,
- Un parc public : le parc du Loup.

La Ville reste propriétaire du foncier. Elle le met à disposition d'investisseurs privés ou publics sous la forme de droit de superficie d'une durée de 90 ans. L'avantage de ce système réside dans les recettes sous forme de rente que la Ville peut générer.



Le respect de la mixité est également pensé au sein de cet écoquartier.

Une mixité fonctionnelle :

- 77% de logements et
- 23% d'activités publiques et privées.

Une mixité sociale :

- 40% de logements régulés,
- 30% de logements subventionnés,
- 30% de logements en marché libre.

Une mixité des investisseurs :

- 23% de sociétés propriété de la ville,
- 24% de coopératives d'habitant·e-s,
- 27% d'investisseurs institutionnels, privés traditionnels et
- 26% de sociétés privées d'utilité publique.

Il existe une forte volonté de la Ville de faire de ce quartier un lieu écoresponsable et accessible pour toutes et tous. La Ville met en place 6 forums participatifs (2020-2023) pour accompagner la sortie de terre de l'écoquartier, afin de permettre aux habitant·e-s de s'approprier ces lieux. Des rues piétonnes et des espaces verts seront également aménagés

dans ce quartier, afin de permettre aux habitant·e·s de se déplacer en toute sécurité et profiter pleinement de ce nouveau quartier.

Le chantier de la première étape de la transformation des Plaines-du-Loup

Joana RUIVO PEREIRA – Cheffe de projet au BDM, Ville de Lausanne

La première phase du projet est subdivisée en cinq pièces urbaines.

Pièce urbaine A :

- 1 fitness urbain intergénérationnel
- 1 centre médico-social (CMS)
- 1 policlinique médicale universitaire
- 2 centres d'accueil temporaire
- 148 logements
- 1 parking centralisé

Pièce urbaine B :

- 1 pharmacie
- 1 Migros (supermarché)
- 360 logements

Pièce urbaine C :

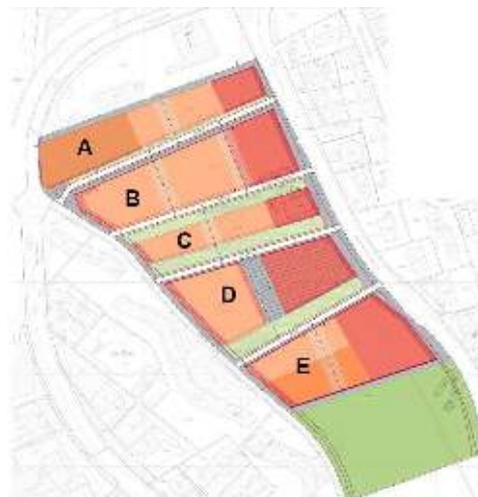
- 1 APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire)
- 1 crèche publique
- 3 investisseurs
- 149 logements

Pièce urbaine D :

- 1 école (16 classes)
- 1 école spécialisée
- 2 établissements médico-sociaux (maison de retraite)
- 142 logements

Pièce urbaine E :

- 342 logements
- 1 surface commerciale
- 1 bureau d'architecture
- 2 salles polyvalentes
- 1 centre d'art



Les présentations ont été suivies d'une visite de chantier de l'écoquartier des Plaines du Loup.

Jeudi 3 mars 2022

Présentation du rapport du bureau Gehl

Mme Anne JUILLET – Adjointe du chef de la division Espaces publics, Ville de Lausanne

La nouvelle politique d'aménagement des espaces publics de la Municipalité est un pilier du développement urbain lausannois ainsi qu'un levier majeur pour rendre la ville plus attractive, plus dynamique et plus durable. Elle répond également aux constats relevés lors du diagnostic des espaces publics réalisé par le bureau de renommée internationale Gehl : l'omniprésence des voitures dans l'espace public fait de l'ombre au lien social et à la mise en valeur du riche patrimoine lausannois.



La Ville de Lausanne s'apprête à connaître un développement sans précédent, avec de nombreuses évolutions urbanistiques (Plaines-du-Loup, Sébeillon, Beaulieu, etc.) et la réalisation de grandes infrastructures de transport public (tramway, m3, mise en souterrain du LEB, transformation de la gare de Lausanne).

C'est pourquoi la Municipalité a fait le choix de se doter d'une politique ambitieuse d'aménagement des espaces publics. Une politique qui anticipe la mutation des espaces publics lausannois des dix années à venir. « Les espaces publics ont pendant longtemps joué le rôle du parent pauvre, alors que la priorité était mise sur la gestion des flux de circulation, de la ville en tant que lieu de passage », souligne Madame Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité.

« L'objectif est désormais d'assurer une transition réussie vers des espaces publics à taille humaine qui répondent aux besoins de celles et ceux qui les pratiquent et les vivent ». Le diagnostic des espaces publics réalisé par le bureau d'urbanisme Gehl sur mandat de la Ville souligne les points forts du centre-ville et pointe les défis que Lausanne doit relever dans sa politique de transformation des espaces publics.

Vers une stratégie des espaces publics

Les espaces publics ont une place importante dans la vie des habitant·e·s. La Ville de Lausanne connaît un développement urbain sans précédent. Il y a aujourd'hui une réelle volonté de la Ville de coordonner le développement des logements, des équipements publics et des grandes infrastructures de Lausanne et de son agglomération. Elle a travaillé sur la meilleure manière de répondre aux défis urbains actuels : l'apaisement du trafic, la lutte contre les nuisances sonores, l'augmentation de la mobilité multimodale et de la mobilité active, la mise

à disposition d'espaces pour tous les usages (jeux, détente, rencontre) ainsi que l'amélioration de l'accessibilité de ces espaces qui se doivent d'être plus sûrs et plus inclusifs.

Diagnostic des espaces publics du centre-ville

Cette étape a permis de mieux comprendre les attentes des habitant·e·s et définir ce que la Ville pouvait mettre en place. Il était important de comprendre la culture et la vision que portaient les habitant·e·s sur les espaces publics et construire ces espaces en accord avec celles-ci. Le but est de remettre l'humain au centre des projets d'aménagement de l'espace public, qu'il ne soit plus un lieu de transit mais bien un endroit que les habitant·e·s s'approprient et dans lesquels ils passent du temps.

Cette phase d'étude a permis de mieux comprendre les usages actuels et les potentiels de requalification des espaces publics du centre-ville. La Ville de Lausanne a fait appel à un cabinet d'architectes danois, Gehl Architects, afin d'avoir un regard extérieur et de bénéficier de leur expertise et de leur méthode qui ont déjà donné des résultats probants dans d'autres villes.

Public Space Public Life

Il s'agit du concept développé par l'architecte et urbaniste danois, Jan Gehl. Il part du postulat que toutes les sociétés ont des cultures diverses et un climat différent, mais que certains des aspects du comportement humains sont universels. Il y a une volonté commune de se retrouver et de vivre en communauté. Pour concevoir une ville, il est important de comprendre la psychologie de ces habitant·e·s.

Résultats et grands constats

La ville de Lausanne possède une topographie unique mais les habitant·e·s n'en profitent pas pleinement. Une part importante des espaces publics est allouée aux véhicules motorisés au détriment des piéton·ne·s.



La mobilité active représente une part importante de la mobilité à Lausanne, mais elle a besoin de soutien. En effet, la topographie singulière de la ville rendent les déplacements difficiles pour les cyclistes et les piéton·ne·s.

Constat de pour la Ville de Lausanne :

- Un centre-ville compact, mais densément peuplé (presque trois fois plus d'habitant·e·s que dans le centre-ville de Berne).
- Un centre-ville avec de nombreux atouts : qualité du patrimoine, ambiances et échelles diversifiées des espaces publics (quartier Flon, Cité, rue de Bourg...), programmes commerciaux (magasins, restauration, marchés...) et culturels (musées, festivals, théâtres...) riches et variés, etc.
- La célèbre topographie lausannoise en pentes et plateaux qui présente autant de défis (accessibilité, orientation...) que d'atouts (qualité des points de vue, caractère...).
- L'omniprésence de la voiture pour un centre-ville de cette échelle, marquée tant au niveau de la circulation et du transit que de l'offre en stationnement en surface.
- Quelques confirmations en matière d'appropriation des espaces publics : une sous-représentation des femmes, des seniors et des enfants dans les espaces publics étudiés.

Les mesures clés pour l'avenir du centre-ville sont les suivantes :



A l'avenir, Lausanne sera une « petite grande ville » avec une ambiance cosmopolite, qui aura su conserver et développer ses caractéristiques uniques telles que les vues fantastiques, une forte culture de marché et une bonne mixité sociale. L'identité des différents quartiers sera renforcée, mettant l'accent sur la vie quotidienne et incluant une forte présence de l'art et de la culture sur l'espace public.

La mobilité active et le vaste réseau de transports publics s'appuieront sur des espaces publics de grande qualité. Le centre-ville offrira à l'avenir un bon équilibre entre les modes de déplacements grâce à une présence moins importante du transport motorisé. Il s'agira d'encourager davantage de personnes à marcher et à utiliser le vélo, tout en invitant tous les groupes d'utilisateur·rice·s à participer à une vie dans l'espace public dynamique et variée, notamment avec un centre-ville plus ludique pour toutes et tous.

La convivialité des espaces publics sera renforcée par des expériences vertes et bleues, qui permettront également au centre-ville d'être plus résilient face aux changements climatiques et offriront une grande variété d'ambiances dans les espaces publics. Toutes les ressources disponibles seront mises en œuvre dans un esprit de collaboration et en promouvant la participation.

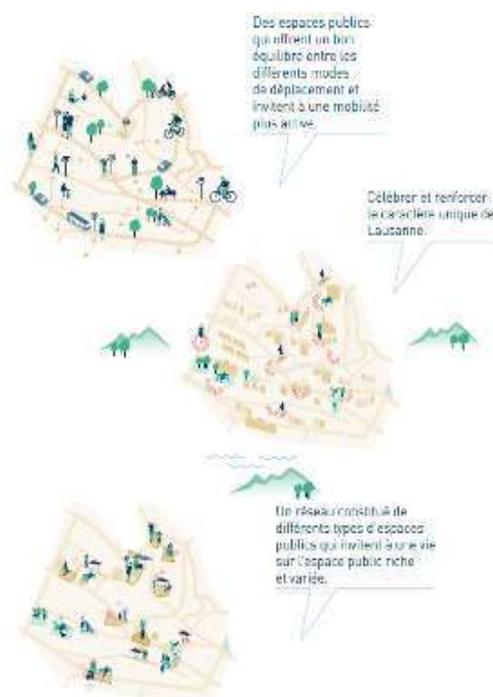
Un changement déjà amorcé

Certains aménagements ont déjà pris forme dans la ville de Lausanne. Par exemple des bancs publics ont été installés sur les grandes places de la ville afin d'inciter les habitant·e·s à passer plus de temps dans ces lieux. Il y a également une volonté de construire plus d'espace public pour les habitant·e·s à l'échelle des quartiers, comme le démontre la piétonisation de certains quartiers. La Ville tenait à renforcer la participation citoyenne et a mis en place des ateliers participatifs comme celui dédié à la végétalisation de la place du Vallon. Il était aussi important de sécuriser et de donner de l'intérêt aux passages piétons en surface ou enterré comme dans les passages sous voie. Des travaux d'aménagement ont eu lieu.

La situation sanitaire comme accélérateur de tendance

La pandémie a contribué à accélérer certains projets d'urbanisation, comme le déploiement en quelques semaines de 200 terrasses, d'une quinzaine de zones piétonnes ou à circulation modérée et l'aménagement de 7.5km de bandes cyclables. Certaines installations étaient provisoires. Cela a permis aux habitant·e·s de se réapproprier leur quartier lors du déconfinement.

L'objectif est maintenant de soutenir les projets d'aménagement qui permettront d'améliorer la qualité de vie et la convivialité des espaces publics lausannois, tout en assurant leur adaptation au changement climatique et en soutenant une politique d'apaisement de la circulation.



Un défi demeure : comment faire vivre les projets transitoires et transformer les habitudes au-delà du court-terme ? Comment accompagner le changement ? Comment intégrer davantage les solutions d'aménagement en faveur du climat ?

Visite du projet de piétonisation de la placette Pré-du-Marché et de la rue des Échelettes

M. Mohammed SIWAR – Chef de la section Infrastructure urbaine, Ville de Lausanne

Mme Juliette BERNIER – Cheffe de projet Espace public, Ville de Lausanne

Cœur de quartier Pré-du-Marché

L'objectif est d'offrir aux habitant-e-s un espace de vie agréable et convivial où ils peuvent passer des moments de détente et de qualité.



Photo état initial



Photo après aménagement

Grands principes de ce projet d'aménagement :

1. augmenter la végétalisation : 13 nouveaux arbres, des parterres plantés, des murs végétalisés
2. favoriser la convivialité : 3 placettes ponctuent la rue Pré-du-Marché et accueillent bancs publics et terrasses pour les restaurants environnants
3. renforcer l'identité : pavage de toute la zone et mise à plat du sol (suppression des trottoirs pour tout mettre au même niveau)
4. faciliter le cheminement : des bandes lisses complètent le pavage pour déambuler mais aussi pour jouer et créer



Le projet s'est réalisé en trois ans et demi.

Piétonisation de la rue des Échelettes

L'objectif du projet est de favoriser le partage et la vie de quartier. Ce projet consiste en la piétonisation d'une séquence de la rue des Échelettes à la demande des habitant.e.s du quartier, sous la forme d'un aménagement transitoire.



Photo état initial



Photo après l'aménagement

Grands principes de ce projet d'aménagement

1. Créer un jardin sur la rue : dégrappage du sol, intégration de huit nouveaux arbres, big-bags végétalisés

2. Lier le square et la nouvelle rue piétonne : démontage des barrières du square, bigs-bags et mobiliers identiques dans le square et dans la rue
3. Offrir une zone jouable et carrossable : la rue devient espace de jeu, de rencontre, de fêtes, animée par une fresque au sol réalisée par les habitant·e·s
4. Renforcer les rencontres et la convivialité : mobiliers, coffres à jeux et tables, jardinage, mâts à usages multiples

Le projet a été réalisé en 7 mois.



Présentation du Centre Excellence in Africa et des projets pilotes Living Labs

M. Jérôme Chenal, Maître d'enseignement et de recherche, Responsable du Centre Excellence in Africa, École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)

L'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et l'EPFL, via le centre Excellence in Africa (EXAF) ont conçu une initiative articulée autour des trois axes suivants :

1. Développement du corps professoral junior

Ce programme vise à créer des tandems scientifiques composés d'un·e professeur·e en début de carrière d'une institution académique africaine et d'un·e professeur·e de l'EPFL dans le but d'amener des réponses aux défis actuels et futurs en Afrique et dans le monde. Les projets de recherches seront axés sur des domaines tels que l'énergie propre et durable, le réchauffement climatique, l'efficacité de l'utilisation des ressources, ainsi que la santé et les neurosciences. Les financements soutiendront également des avancées scientifiques utilisant l'internet des objets, l'apprentissage machine et les technologies informatiques pour différentes applications telles que l'agriculture intelligente et la robotique.

2. 100 doctorats pour l'Afrique

Ce programme permettra à 100 doctorant·e·s en science et en ingénierie d'une institution académique africaine de bénéficier d'un financement de thèse ainsi qu'une collaboration étroite avec un laboratoire de l'EPFL.

3. Éducation numérique

La maîtrise des nouvelles technologies est une compétence indispensable dans nos sociétés actuelles. La transition des universités vers l'enseignement numérique, avec l'intégration durable des outils et technologies numériques et l'adoption d'approches pédagogiques nouvelles, exige des nouvelles compétences et qualifications. Ce programme vise à promouvoir l'intégration durable de l'éducation numérique dans les institutions académiques africaines. Les universités sélectionnées reçoivent un soutien financier et d'expertise. La construction de centres de compétence en éducation numérique (C-CoDE) comprend une formation et la construction d'infrastructures pour la production de contenus éducatifs numériques tels que des *Massives Open Online Courses* (MOOC) et des ressources éducatives libres (REL).

Solution numérique pour des villes durables en Afrique de l'Ouest :

Cette étude, cofinancée par la Direction du développement et de la coopération suisse (DFAE/DDC), vise à montrer le potentiel impact du numérique et des nouvelles technologies pour un développement durable des villes d'Afrique de l'Ouest et une conséquente réduction de la vulnérabilité de leurs habitant·e·s.

La population des villes africaines en zone subsaharienne va augmenter considérablement, atteignant un milliard de personnes en 2040 et en engendrant des problèmes socio-économiques de grande ampleur comme un chômage élevé, la prolifération de l'habitat informel et la polarisation sociale. La croissance démographique rapide que connaissent actuellement les villes en Afrique va inévitablement, au cours des décennies à venir, poser des problèmes particulièrement difficiles dans des domaines comme la réduction de la pauvreté et la détérioration de l'environnement.

La nouvelle révolution numérique transforme profondément la manière de gérer et de concevoir les villes et offre une kyrielle de nouvelles opportunités. Le numérique a un grand potentiel d'innovation dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, l'éducation, l'énergie, les services financiers, et les transports, dans des villes et villages de demain. La diffusion rapide de la technologie mobile et numérique en Afrique subsaharienne a le potentiel de faciliter un saut technologique et permettre aux pays africains de faire un bond rapide dans le développement économique.

L'étude de pré faisabilité vise à :

1. Rédiger un état des lieux de l'utilisation du numérique et des nouvelles technologies dans le contexte des villes d'Afrique de l'Ouest pour mieux comprendre les opportunités et les défis tout en enrichissant l'état des connaissances dans le domaine.
2. Déterminer des hypothèses de développement pour la mise en œuvre d'un projet de coopération ayant comme sujet le numérique pour accompagner le développement durable des villes d'Afrique de l'Ouest au bénéfice de leurs habitants, avec une attention particulière pour les catégories les plus vulnérables.

L'étude se focalisera sur l'Afrique de l'Ouest et en particulier sur quatre villes :

- Abidjan, Côte d'Ivoire,
- Bamako, Mali,
- Cotonou, Bénin
- Ouagadougou, Burkina Faso.

African Cities Lab (ACL) :

Le but de ce projet est de créer une plateforme d'éducation numérique et des MOOCs sur le développement urbain sur le continent africain. Celui-ci servira aussi de forum d'échange de ressources éducatives numériques afin de favoriser un développement urbain durable dans les villes africaines.

Dans un premier temps, ce projet sera initié en Afrique sous la supervision de l'EPFL. Cette plateforme rassemblera des universités dans des régions africaines anglophones et francophones dans le but de créer un système de réseau entre les institutions dans le

domaine de l'éducation numérique afin d'avoir un impact sur tout le continent. Il s'agit d'un projet commun entre l'EPFL et les universités africaines suivantes.

- L'Université Kwame Nkrumah des sciences et technologies (Ghana),
- L'Université Mohammed VI polytechnique (Maroc),
- L'Université de Carthage (Tunisie),
- L'Université du Cap (Afrique du Sud),
- L'Université du Rwanda (Rwanda) et
- Le campus de Sèmè City (Bénin)

Cette initiative est financée par le Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO). Elle vise à créer une plateforme d'éducation numérique – outil et contenu – sur l'urbanisme et le développement urbain en Afrique.

Le centre EXAF, à travers le projet ACL, a sélectionné 13 propositions de MOOCs sur 26 projets soumis pour le développement urbain africain. La gamme des MOOCs sélectionnés couvre un large éventail de sujets tels que la numérisation et la gestion des données, le logement, le climat et l'assainissement, la finance, la planification et les éco-matériaux. 4 des 13 MOOCs seront produits en français. Les autres seront sous-titrés en français.

Les MOOCs seront produits par les institutions suivantes :

- Université Mohamed VI Polytechnique, Maroc
- Université de Carthage, Tunisie
- Gret / Université Cheikh Anta Diop Dakar, Sénégal
- Sèmè City, Bénin
- Université de Cape Town, Afrique du Sud
- Water Research Commission, Afrique du Sud
- Centre pour le financement du logement abordable en Afrique, Afrique du Sud
- UN-Habitat, Kenya
- Université Ain Shams, Égypte

Projet d'appui à la croissance économique urbaine et à la gouvernance métropolitaine du Grand Ouaga (PAGO)

M. BAYIRI Valentin - Chef de Département de la Prospective, de la Planification et des Études

Lors du programme du mandat de 2016 à 2021, l'un des objectifs était de définir des actions pour le renforcement de l'intercommunalité entre la ville de Ouagadougou et les communes voisines, ainsi que créer une agence d'urbanisme pour la Ville de Ouagadougou.

L'UE lance un appel à projet au profit des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le projet conjoint entre la Ville de Ouagadougou et de Lyon a été sélectionné et il a obtenu un financement pour la mise en œuvre du Projet d'appui à la croissance économique urbaine et à la gouvernance métropolitaine du Grand Ouaga (PAGO). Tous les projets devaient promouvoir un développement urbain intégré conformément au programme de développement à l'horizon 2030. Le projet intègre également un partenariat entre les autorités locales et un des États membres de l'UE.

Les projets doivent être axés sur les quatre domaines suivants :

- l'ouverture sociale des villes,
- le renforcement de la gouvernance urbaine,
- l'amélioration de la résilience et de l'écologisation urbaines,
- l'amélioration de la prospérité et de l'innovation dans les villes.

Le projet proposé par la Mairie de Ouagadougou entre dans le cadre de la mise en œuvre de la communauté de communes afin de créer les conditions d'un développement harmonieux du territoire du Grand Ouaga. Par ailleurs, le projet va déboucher sur la création d'une cellule technique pérenne – l'Agence d'urbanisme du Grand Ouaga – et conduira durablement la construction de ce territoire après la fin du projet. Il s'agit également d'un projet inclusif. En effet, les femmes souvent marginalisées seront mises en avant dans ce projet à travers le développement d'initiatives économiques. Elles participeront à la construction de la démocratie et du développement territorial.

L'objectif central du projet est de soutenir la croissance économique urbaine dans un environnement écologique résilient et de promouvoir une gouvernance métropolitaine durable sur le territoire du Grand Ouaga. Il est également question d'améliorer la productivité horticole fondée sur des principes de durabilité et d'écologie ainsi que de renforcer la gouvernance et la planification urbaine de la région.

Les résultats suivants sont attendus :

1. le renforcement de l'agriculture urbaine dans la ville de Ouagadougou,
2. le développement de l'artisanat féminin dans la filière textile sur le territoire du Grand Ouaga,
3. le renforcement des dimensions politique, territoriale et organisationnelle de la gouvernance métropolitaine,
4. le renforcement de la dimension technique de la gouvernance métropolitaine,
5. l'amélioration de la planification urbaine à l'échelle du Grand Ouaga,
6. le renforcement de la participation citoyenne à la gestion municipale,
7. le succès de la mise en œuvre de l'action.

Pour atteindre ces objectifs, les activités ont été divisées en deux catégories – la croissance économique urbaine et la gouvernance métropolitaine et planification urbaine – et subdivisées en plusieurs sous-catégories.

1. Croissance économique urbaine

Les deux premiers résultats – le renforcement de l'agriculture et le développement de l'artisanat des femmes – seront obtenus par l'appui et l'accompagnement de ces secteurs. Des études techniques ont été faites dans ces deux domaines, ce qui a permis d'amener des améliorations, comme une formation pour une agriculture plus durable ou un accompagnement des femmes au métier de tisserand. Différentes mesures ont été prises dans ces deux domaines afin d'accroître l'économie urbaine.

2. Gouvernance métropolitaine et planification urbaine

Cette seconde section couvre les autres résultats. La première étape est la réalisation d'études dans le but de produire un état des lieux et ensuite de renforcer les capacités d'action des différents acteurs locaux et experts, comme la mise en place d'un secrétariat exécutif de la communauté de communes, et de former l'unité de gestion du projet sur le suivi technique et budgétaire. La planification urbaine et le renforcement de la participation citoyenne sont aussi des enjeux essentiels. Plusieurs éléments ont été apportés dans ce sens.

Pour résumer, le PAGO représente :

- 1 900 femmes formées aux métiers à tisser, équipées et accompagnées,
- Un centre de formation aux métiers à tisser avec un accent sur le pagne traditionnel,



Ville de Lausanne



- 4'000 femmes exploitant une superficie sécurisée et aménagée de 100 hectares de périmètre sur la ceinture verte,
- Un centre de formation sur la filière agro-sylvo-pastorale,
- Un centre de formation à la transformation des produits maraichers,
- Un marché sécurisé de vente de produits maraichers surtout en production biologique,
- Un accompagnement soutenu à l'économie sociale et solidaire,
- Des études devant aider à une meilleure maîtrise de la métropole et à une planification plus affinée et plus efficace du développement,
- Une vision holistique de Ouaga en 2050 avec l'ensemble des projets pour faire face aux défis de 2050.



Présentation du Plan climat de Dakar

Mme Madina Hady TALL – Présidente de la Commission développement durable de la Ville de Dakar

La Ville de Dakar, située dans la partie la plus occidentale du Sénégal occupe une position géographique stratégique avec des paysages particulièrement contraignants et sensibles. Sur une superficie de 78km², la ville de Dakar concentre 1'400'974 habitant·e·s (soit 8,4 % de la population nationale) et 80% des activités économiques du pays. Consciente de sa vulnérabilité aux effets du changement climatique, elle a lancé le programme d'amélioration de la gouvernance urbaine pour une transition énergétique et écologique en vue de renforcer sa résilience.

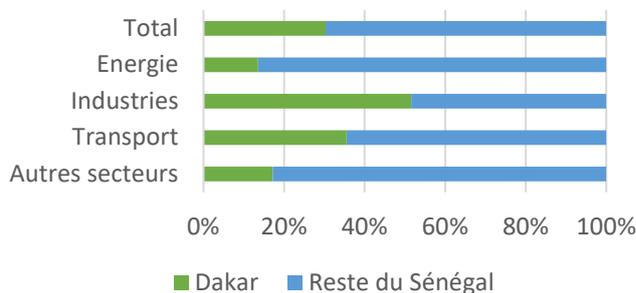
A travers ce programme, la Ville de Dakar s'engage à élaborer son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) dans une démarche participative et inclusive.

Très tôt dans le processus d'élaboration du plan, les habitant·e·s de Dakar ont été mis à contribution. Leur engagement est un pilier important dans la conception du Plan climat et pour l'appropriation de ce dernier par les citoyen·ne·s. Une plateforme – Dakar agit pour le Climat (DAKCLIM) – a d'ailleurs été créée pour mobiliser les communautés locales dans cette démarche. Elle est composée de 50 associations communautaires engagées dans les questions liées au développement durable, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs manifestations de sensibilisation ont été organisées dans la ville afin de sensibiliser les habitant·e·s à la problématique du changement climatique.

La ville de Dakar par ses caractéristiques est une région très vulnérable aux changements climatiques, tels que les inondations, les érosions côtières et les submersions marines. En l'absence d'aménagements de protection, les prévisions sur l'élévation du niveau de la mer et la submersion marine montrent qu'aux mêmes échéances, les mêmes zones seront affectées quel que soit le scénario (modéré ou pessimiste). Il s'agit particulièrement du port de Dakar, de la baie de Hann, de l'estuaire de Ngor et des plages du Nord.

La Ville de Dakar est à l'origine de plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre du Sénégal et 52% d'émissions nationales liées aux activités industrielles proviennent de la ville de Dakar.

Contribution de Dakar aux émissions nationales :



La Ville a également mené un audit sur la consommation énergétique de plusieurs bâtiments municipaux. Il a relevé que les bâtiments audités ont une puissance totale estimée à 403 kW et une consommation moyenne annuelle de 850'295 kWh. Une meilleure gestion de cette consommation permettra donc de réduire les coûts annuels et aura une incidence positive sur la performance environnementale de la ville.

Le PCET de la Ville de Dakar intègre trois enjeux que sont : l'adaptation, l'atténuation et la transition énergétique.

Ce plan climat s'articule autour de sept axes stratégiques :

1. Rendre opérationnelle et efficace la gestion des risques et catastrophes naturels,
2. Promouvoir un aménagement et un développement urbain orientés vers les enjeux du changement climatique et du développement durable,
3. Améliorer le cadre de vie et l'hygiène publique pour renforcer la résilience des populations,
4. Promouvoir une énergie et des bâtiments sobres en carbone et abordables pour tous,
5. Favoriser des transports à faible émission de CO₂ et des déplacements doux par la planification urbaine,
6. Encourager la valorisation des flux de déchets avec une économie circulaire pour une ville propre et viable,
7. Mettre à niveau la Ville de Dakar pour un accès à la finance climat.

L'horizon 2030 s'appuie sur un plan d'actions opérationnel à mener dans les années à venir. Tandis que l'horizon 2050 permet de fixer un cap sur lequel la ville doit orienter ses futures décisions en matière énergétiques et écologiques.

Globalement, les objectifs pour 2050 sont :

- Une baisse de 54% des émissions de GES,



Ville de Lausanne



- Une baisse de 75% de la facture énergétique dans le patrimoine bâti de la Ville de Dakar,
- Une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'au moins 65%.

Le programme de développement du nouveau Maire de Dakar vient renforcer l'engagement de la Ville de Dakar de mettre à œuvre son plan d'action climat afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris.

Les objectifs climatiques et d'aménagement urbain du programme sont les suivants :

- Rééquilibrer le tissu urbain de Dakar,
- Améliorer le flux de circulation dans Dakar,
- Illuminer la ville via les LED et l'énergie solaire,
- Améliorer la qualité de l'air
- Assainir l'espace public
- Sauvegarder le littoral
- Connecter Dakar



Brève présentation de la Ville d'Abidjan

M. N'CHO Kouaoh Vincent – Vice-Gouverneur, District Autonome d'Abidjan

La Ville d'Abidjan a mis en place un institut d'économie circulaire pour le traitement des déchets, pour toutes les villes de la sous-région, comme Ouagadougou, Dakar ou Bamako.

Avec l'appui de la Ville de Nice et de l'AIMF, Abidjan a collaboré sur un projet de la qualité de l'air. Des capteurs pour mesurer la qualité de l'air ont été installés dans la région du Grand Abidjan. Cela a permis de créer une cartographie de la ville et la qualité de l'air selon la région.

La Côte d'Ivoire a un programme d'aménagement très pointu pour la ville d'Abidjan. Néanmoins le district d'Abidjan représente « l'arrière de la ville », qui était très mal aménagé (manque de routes, d'infrastructure sanitaire et technique, etc.). Des projets de construction sont en cours afin d'offrir ces services aux habitant·e·s.

Documents annexes :

[Dépliant Plan climat lausannois](#)

[Catalogue des axes d'action du Plan climat lausannois et mesures proposées](#)

[Rapport de Gehl Architect appliqué aux espaces publics lausannois](#)

[Rapport sur l'utilisation du numérique dans le contexte des villes de l'Afrique de l'Ouest](#)

Sites internet :

Plan climat :

<https://www.lausanne.ch/portrait/climat/plan-climat.html>

Métamorphose :

<https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose#nos-reseaux-sociaux-000>

Plaines-du-Loup :

<https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose/plaines-du-loup.html>

African Cities Lab:

<http://www.africancitieslab.com/>